DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Commune de May-en-Multien

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2-B

Plan de zonage
Zones bâties

Echelle : 1/2000e

"Vu pour être annexé à la délibération du

approuvant le Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et Signature du Maire :

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

Légende

- Limites communales
- Limites des zones
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Trame zone humide identifiée au titre du L151-23 du CU
- Eglise Classée aux Monuments Historiques
- Elément du patrimoine à préserver au titre du L151-19 du CU
- Plantations d'alignement protégées au titre du L151-19 du CU
- Bâtiments d'élevage (centre équestre)
- Bâtiments identifiés au titre L151-11 du CU pour le changement de destination
- Lisières des massifs boisés

Liste et destinations des emplacements réservés

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Préservation et mise en valeur des abords de l'Eglise	1275 m²	Commune de May-en-Multien
2	Terrain destiné au développement des équipements publics (mairie, école…)	3465 m²	Commune de May-en-Multien
3	Extension de la place de l'école en vue de l'aménagement d'un parking.	1200 m²	Commune de May-en-Multien
4	Elargissement du trottoir rue de Bluteau	180 m²	Commune de May-en-Multien
5	Réalisation d'aménagements liés à la gestion des eaux de ruissellements.	3750 m²	Commune de May-en-Multien

Définition du Zonage

Les Zones Urbaines :

Zone UA : Zone urbaine à dominante d'habitat regroupant les constructions du bourg de May-en-Multien.
Secteur UAo : correspond à un secteur de la zone UA soumis à Orientations d'aménagement et de programmation.
Zone UB : Zone urbaine identifiée sur les hameaux de Vernelle et Marnoue-la-Poterie, la constructibilité y est limitée.
Zone UE : Zone réservée aux équipements publics existants et à venir.

Les Zones à urbaniser :

Zone 1AU : Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à vocation principale d'habitat et soumise à Orientations d'aménagement et de Programmation.
Zone 2AUx: zone réservée aux activités artisanales et commerciales dont l'ouverture à l'urbanisation est soumise à une évolution du document en raison de l'insuffisance des réseaux à proximité de la zone.

Les Zones Agricoles :

Zone A : Regroupe les terres agricoles du territoire communal, équipées ou non, à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique. cette zone est constrcutible pour l'activité agricole.
Secteur Ah: Secteur identifié autour des exploitations agricoles implantées sur le bourg.
Secteur Ap : Secteur agricole inconstrutible.

Les Zones Naturelles:

Zone N :regroupe les espaces naturels du territoire communal, équipés ou non, à protéger de l'urbanisation nouvelle en raison de leur valeur paysagère, écologique et économique.
Secteur Ns : Secteur identifié autour du terrain de football et de la place de l'école.
Secteur Nc : secteur identifié sur les emprises du canal de l'Ourcq.

Vernelle

Marnoue-la-Poterie